

Le 25/02/2014 s'est tenue une audience entre les sections syndicales et la direction. Les points suivants ont été abordés.

Paierie départementale

La délégation CGT est intervenue pour signaler que le service recettes de la paierie doit faire face à une très forte augmentation du nombre de chèques à encaisser. Il semble que l'ordonnateur (le département des Hauts-de-Seine) mette fin aux régies d'encaissement des chèques de cantines des collègues et n'exclut pas de recourir à une délégation de service public (recours à un prestataire privé).

La direction a déclaré n'avoir connaissance d'aucun élément en ce sens. Selon elle il s'agirait d'une situation transitoire liée au regroupement des établissements et des régies correspondantes. Pour elle il n'y a pas de risque d'externalisation de la mission. Pour faire face à la surcharge de travail, elle s'est dite prête à étudier la possibilité de renforcer le service en recourant à l'équipe de renfort.

Terminaux de paiement

Nous avons évoqué le fait que dans les trésoreries mixtes les terminaux de paiement n'étaient pas utilisables pour le règlement des impôts. La direction a indiqué que ce problème était en voie de règlement

via l'installation de nouveaux terminaux acceptant tous les paiements. Le déploiement des nouveaux appareils est tributaire des possibilités du prestataire retenu dans le cadre du marché national.

Seuil de règlement de 300 €

Il apparaît que certains chefs de service n'utilisent pas le seuil transitoire de 1000 € instauré dans la direction jusqu'au 1^{er} septembre et s'en tiennent à la stricte limite des 300 €. La direction a rappelé que le seuil des 1000 € s'appliquait dans tout le département ajoutant que le délai d'ici septembre doit être mis à profit pour faire preuve de pédagogie et de souplesse. La circulaire DG prévoit en effet la possibilité pour les directions de mettre en place un dispositif

d'accompagnement. Pour la direction il s'agit d'inciter les usagers à régler par prélèvement en faisant jouer si besoin le « droit au compte » (possibilité d'ouvrir un compte pour les interdits bancaires après autorisation de la Banque de France). Pour nous cette procédure reste peu accessible pour une population confrontée souvent aux plus grandes difficultés.

Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (PCRP)

Des informations circulent sur des projets de regroupement de ces pôles. La CGT a interrogé la direction en faisant remarquer que le bilan de l'expérimentation n'est pas tiré. La direction répond que le bilan sera tiré à la rentrée, que cette expérimentation serait probablement « consolidée » et qu'il faudra constituer des entités physiquement regroupées. Nous avons demandé la communication des éléments de bilan transmis à la DG par la direction. Accord de cette dernière.

La question a été posée : qui va assurer la réception FI et les travaux de gestion dans les centres s'il y a

regroupement en pôles sur quelques sites ? Cette année encore contrairement à ce qui avait été annoncé, la déclaration ISF est maintenue distinctement de la 2042. Nous avons également pointé la nocivité du regroupement en plateau. Réponse de la direction : elle a reconnu que les tâches de gestion sont importantes et devront être assurées sans autre précision. Cela fera partie des points à examiner le moment venu. Au nom d'un pilotage rapproché elle maintient sa volonté de regroupement des agents sur un nombre réduit de sites.

FI de Saint-Cloud

Un projet de déménagement des services de la FI au sous-sol pour rejoindre la cellule DFE est envisagé. Les collègues concernés n'y sont pas favorables. La direction invoque le besoin de regrouper tous les agents au même niveau afin de favoriser les échanges et le travail corrélié.

Nous avons répondu que les services étaient déjà très proches et qu'un regroupement en plateau n'était pas nécessaire d'autant que les armoires FI resteraient à l'étage supérieur.

La direction va regarder la question.

Ordinateurs portables pour les brigades de vérification

La direction a confirmé l'installation prochaine (à compter d'avril) dans les brigades de nouveaux ordinateurs portables (équipés de Windows 7, d'écrans 15 pouces et d'un poids de 2,7 kg). Les

agents des brigades continueront à disposer chacun d'un écran fixe sur lequel ils pourront connecter leur portable.

L'application Business Everywhere sera supprimée fin mars et remplacée pour ses utilisateurs par l'application VPN, développée en interne.

La CGT a soulevé les problèmes rencontrés avec la nouvelle version d'ALTO : anomalies répétées,

ACListes débordés, utilisation chronophage, difficulté à avoir une vision globale de la comptabilité...

La direction a soutenu le produit et expliqué qu'il convenait de faire remonter les difficultés et anomalies, auxquelles il sera répondu.

Régime indemnitaire des vérificateurs

Nous avons demandé si la direction disposait d'éléments chiffrés quant à l'incidence de la suppression des IFDD. La direction a répondu par la

négative ajoutant que les groupes de travail nationaux n'étaient pas terminés.

Frais de déplacements

La direction a informé qu'une typologie des déplacements dans le 92 était en cours de réalisation par ses services à la demande de la DG. Il s'agit d'une carte des déplacements les plus courants spécifiant les cas où l'emploi des transports en commun sera recommandé et pour lesquels les frais de déplacements seront calculés sur cette base.

La direction a assuré que cela serait limité à des destinations ne prêtant pas à discussion. Il s'agit, pour nous, en réalité d'une nouvelle restriction du remboursement des frais de déplacements. L'agent concerné n'aura pas la certitude d'être remboursé sur la base du mode de transport de son choix. Un groupe de travail se tiendra début avril avant l'examen en CTL.

Economies sur l'affranchissement

La délégation a attiré l'attention de la direction sur les risques que faisait courir aux procédures l'envoi en simple au lieu du recommandé : rejets contentieux, AMR, mises en demeure...

La direction a répondu que la DG en toute connaissance de cause avait estimé les risques faibles et préféré la réalisation d'économies non négligeables. Pour les dossiers « à enjeu » ou sensibles, le recommandé reste la règle. A nos yeux ces mesures n'en fragilisent pas moins les

procédures, renvoient à des appréciations subjectives et rompent l'égalité de traitement des contribuables. Des personnes d'une bonne foi discutable pourraient utiliser les failles ainsi créées pour échapper à leurs obligations.

Interrogée à propos de l'envoi de propositions de rectification par mail de la part de certains services, la direction a indiqué ne pas avoir donné d'instruction en ce sens et rappelé que la jurisprudence ne reconnaît pas la validité de ce type d'envois.

Accueil de Sceaux

Tout dernièrement la CGT a saisi une nouvelle fois la direction au sujet de l'organisation de l'accueil à Sceaux et des grandes difficultés rencontrées par les collègues de ce service : effectifs insuffisants, priorité donnée au traitement des demandes à la banque d'accueil avec pour conséquence une attente très importante et une tension permanente. Lors de l'audience, la direction a enfin reconnu que trop de tâches étaient effectuées à l'accueil primaire ce qui avait pour conséquence l'allongement de la file

d'attente. Elle a demandé aux chefs de services de modifier l'organisation pour remédier à ce problème et faire en sorte que les agents ne travaillent pas sous la pression de la file d'attente des contribuables. Avec les collègues, nous serons attentifs à la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Plus généralement, la gestion de l'accueil exige que soit mis fin aux suppressions d'emplois dans les services et que de nouveaux emplois soient créés pour assurer l'ensemble des missions.

Admissions en non valeur (ANV) dans les SIE

La direction a confirmé l'engagement d'une opération d'assainissement des comptes conformément à la note cadre de novembre 2013. Pour notre part, nous nous interrogeons sur le bien fondé de cette opération

qui aboutit notamment à passer en non valeur des amendes dont l'avis de mise en recouvrement est à peine édité.

Fusion des SIP sur chacun des sites de Boulogne et de Nanterre

La direction a annoncé que cette opération prendrait effet au 1er janvier 2015. Elle présentera son projet lors d'un groupe de travail préalablement à la réunion du CHS et du CTL.

La machine à concentrer les services et à supprimer les emplois continue de tourner. Pour nous la seule réponse reste le développement de la mobilisation.

Ce sera l'objet des heures mensuelles d'information qui se tiendront dès le début du mois de mars.

La délégation CGT : Anne Giraudon, Philippe Geoffre, Luc Benoit.